

La durabilité dans la comptabilité 2023

Sommaire de gestion



La durabilité est aujourd'hui au cœur des préoccupations de nombreuses entreprises. La réduction des émissions de CO₂ constitue à cet égard un aspect important.

La numérisation de la facturation contribue également à la durabilité des processus commerciaux et peut avoir un impact nettement mesurable sur les émissions de CO₂.

À la demande de SIX, un spécialiste suisse de la protection du climat, du bilan CO₂ et de la compensation CO₂ a comparé les empreintes carbone des trois méthodes de facturation les plus courantes. L'étude qui en résulte analyse les principaux processus d'une facture eBill, d'une facture électronique et d'une facture papier et compare les émissions de gaz à effet de serre produites par ces différentes méthodes de facturation.

Actuellement, environ 1 milliard de factures sont envoyées chaque année en Suisse; 59 % sont des factures papier envoyées par la poste. En passant des factures papier traditionnelles à l'eBill, il est possible de réduire de 89 % les émissions de CO₂ par facture.

Il s'avère qu'un traitement numérique des factures a un effet positif sur le bilan environnemental des entreprises et des consommateurs.

L'objectif de SIX, en tant que fournisseur de factures eBill, est d'augmenter continuellement la part des factures eBill en Suisse. Nous pouvons ainsi apporter ensemble une précieuse contribution à l'environnement tout en profitant des avantages pratiques de la facture numérique.

Comparaison des émissions:

L'analyse des émissions qui suit se base sur les données de l'étude «La durabilité dans la comptabilité 2023». Pour établir le bilan des émissions de gaz à effet de serre produites par les différentes méthodes de facturation, l'étude a pris en compte les processus les plus pertinents de la chaîne de création de valeur. Une enquête représentative menée auprès de la population suisse par une entreprise renommée de recherche en politique et en communication a permis de recueillir des informations sur le comportement de paiement de la population. L'étude mentionne en outre clairement les limites du système et énumère les processus qui n'ont pas été pris en compte. Les émissions de CO₂ qui résultent des calculs ont été vérifiées et certifiées par un organisme indépendant.

1. Factures papier:

La production de factures papier nécessite une quantité considérable de ressources, du papier aux encres d'impression, en passant par le transport des factures par voie postale et le recyclage du papier usagé. Ces processus sont tous pris en compte dans le calcul des émissions. Selon l'étude, les émissions moyennes de CO₂ par facture papier sont de 38,42 g CO₂-eq.

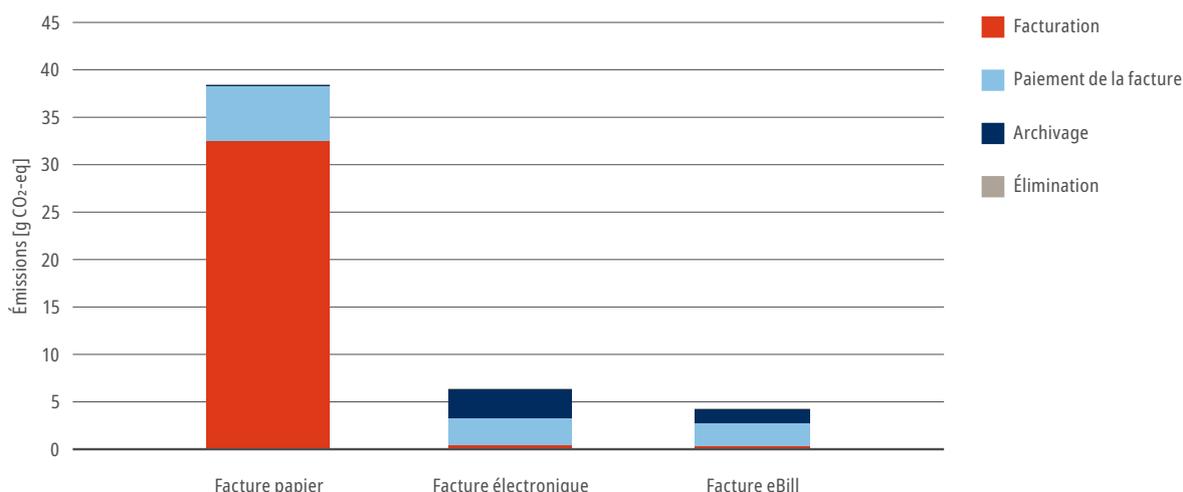
2. Factures électroniques:

L'envoi de factures par e-mail réduit la consommation de papier ainsi que les frais de transport et diminue considérablement les émissions de CO₂ par rapport aux factures papier. Cependant, la facture électronique est imprimée environ deux fois plus souvent qu'une facture eBill pour l'archivage. Si l'on tient compte des processus les plus pertinents, les émissions moyennes de CO₂ d'une facture électronique sont donc de 6,27 g CO₂-eq.

3. Factures eBill:

Le traitement des factures sans rupture de média via eBill est la méthode la plus économe en ressources par rapport aux deux autres méthodes mentionnées. Non seulement la consommation de papier est quasiment éliminée, mais les émissions liées à l'envoi sont également presque réduites à zéro. Les émissions moyennes de CO₂ par facture eBill ne sont plus que de 4,18 g CO₂-eq.

Ainsi, lors du traitement d'une facture eBill, les émissions de CO₂ sont réduites en moyenne de 89% par rapport à une facture papier. Même par rapport à la facturation électronique, la facture eBill permet de réduire les émissions de CO₂ de 33%.



Graphique 1: Comparaison des émissions des différentes méthodes de facturation

Perspectives:

En 2022, 27 625 t CO₂-eq ont été émises dans toute la Suisse par le traitement des factures (hors recouvrements). Cela correspond à un facteur d'émission moyen d'environ 25 g CO₂-eq par facture.

L'objectif est d'augmenter continuellement la part des factures eBill en Suisse. L'objectif à moyen terme est d'atteindre une part de 50 % de factures eBill dans la comptabilité nationale. Cela permettra de réduire les émissions annuelles à environ 12 837 t CO₂-eq d'ici à la réalisation de cet objectif intermédiaire. Dans ce scénario prévisionnel, cela correspond à une réduction d'environ 54 % des émissions totales par rapport à la valeur de départ de 2022. Le facteur d'émission par facture sera réduit à 11,65 g CO₂-eq d'ici à la réalisation de l'objectif intermédiaire grâce aux progrès de la numérisation – si le volume des factures reste inchangé.

Sur la base des résultats de l'étude et de l'augmentation prévue de la part d'eBill dans le volume des factures, on peut déduire ce qui suit:

– Réduction des émissions:

En cas de passage généralisé à l'eBill, on s'attend à une réduction significative des émissions globales. Si la moitié du volume des factures suisses est traitée par eBill, 14 788 t CO₂-eq seront économisées par rapport à la valeur de départ. Cela correspond approximativement aux émissions annuelles de CO₂ de 1200 personnes*.

– Gains d'efficacité:

Outre la réduction des émissions, le passage à l'eBill présente également des avantages pour les entreprises et les destinataires des factures. Le traitement numérique des factures réduit la charge administrative, accélère le processus de paiement et minimise les sources d'erreur.

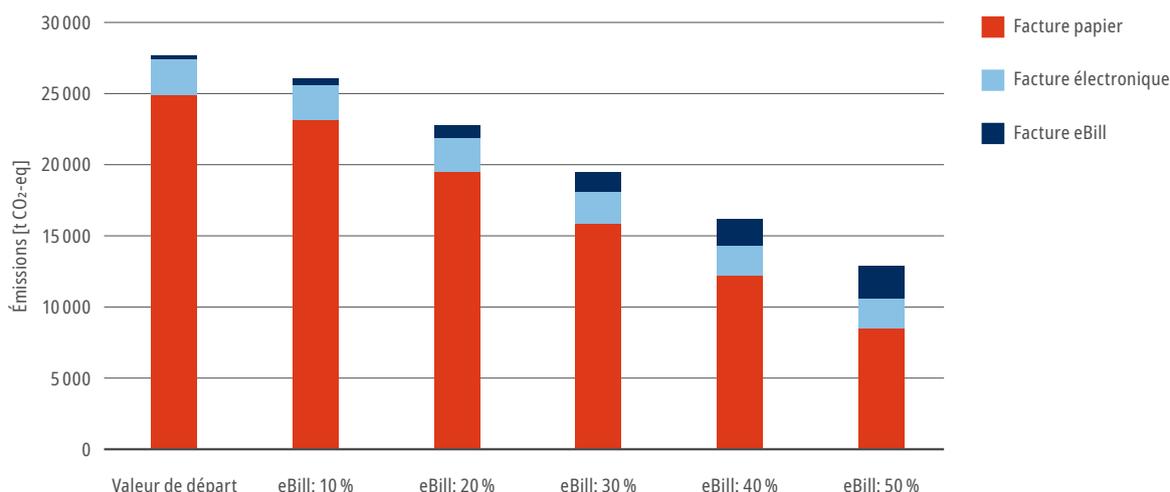


Schéma 2: Évolution des émissions et des parts des méthodes de facturation

* Chiffres clés de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse 1990–2021, OFEV, avril 2023

En bref:

- L'étude «Durabilité dans la comptabilité 2023» conclut que le passage à une méthode de facturation numérique a un impact positif sur le bilan des émissions.
- La réduction considérable des émissions et les gains d'efficacité potentiels rendent les méthodes de facturation numérique intéressantes tant sur le plan environnemental qu'économique.
- L'eBill est la méthode de facturation la plus durable, tant par rapport à la facture papier traditionnelle que par rapport à la facture électronique.
- Le passage à l'eBill entraîne une réduction de l'empreinte carbone et a un effet positif sur le bilan des émissions des entreprises et des consommateurs.

Pour un aperçu plus approfondi et d'autres chiffres et faits, vous trouverez l'étude complète sur la durabilité [ici](#).

Faites le pas vers un avenir durable avec l'eBill.

